

RLV Mobilités : la tarification sociale et solidaire se met en place dès la rentrée

Conformément aux engagements tenus par les élus de RLV lors de la mise en place du nouveau réseau de transport l'an dernier, de nouveaux tarifs plus justes et équitables seront mis en place à partir du 1^{er} septembre 2019. Ils permettront aux foyers les plus modestes de bénéficier de prix avantageux. Les jeunes actifs ne sont pas en reste puisque l'abonnement destiné aux scolaires devient l'abonnement pour les moins de 26 ans. Les familles auront droit à un dégrèvement dès le 2^{ème} enfant inscrit. Les autres tarifs sont inchangés.

Pour permettre à tout un chacun d'utiliser les transports en commun qu'elles que soient ses ressources financières, une nouvelle tarification sociale et solidaire garantira l'équité entre tous les usagers. **Elle s'appuiera sur les ressources réelles des ménages et sur la composition familiale, mesurées à l'aide du quotient familial attribué par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).** Que vous ayez des enfants ou non, celui-ci est calculé en fonction des revenus de votre foyer. Toute personne bénéficiaire d'un quotient familial inférieur à 770 € pourra obtenir une réduction de son abonnement (appliquée sur le tarif plein tout public) selon la tranche dans laquelle elle se trouve (voir encadré).

De plus, un effort sera fait en direction des familles qui pourront bénéficier d'un **nouveau dégrèvement dès le 2^{ème} enfant de moins de 26 ans inscrit** : -33% pour le 2^{ème} abonnement (mensuel ou annuel) et - 50% dès le 3^{ème} abonnement. Cette mesure s'appliquait auparavant à partir du 3^{ème} enfant.

Par ailleurs, **RLV a souhaité soutenir les jeunes en créant un abonnement (annuel ou mensuel) réduit à 150 € pour les mois de 26 ans**, qu'ils soient élèves, étudiants ou qu'ils travaillent. Ces derniers pourront en plus avoir 50% de leur titre de transport payé par leur employeur.

La gratuité pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés est maintenue. Il est toutefois nécessaire de leur faire faire une carte afin qu'ils puissent monter dans le bus (valable jusqu'à la limite d'âge indiquée).

Des réductions peuvent également être accordées pour les détenteurs de titres de transport appartenant à un autre réseau (par exemple T2C, TER, Département) afin de favoriser l'intermodalité.

A noter que l'achat d'un abonnement annuel offre **deux mois gratuits** par rapport au coût d'un abonnement mensuel, tout public ou - 26 ans. Une carte de 10 voyages offre **deux voyages gratuits** par rapport à l'achat d'un ticket à l'unité. Ces deux titres, comme tous les autres, sont valables toute l'année sur l'ensemble du réseau.



© Titouan Rimbault/keolis

"Un important travail a été réalisé depuis plusieurs mois par les élus et services de RLV pour bâtir la tarification la plus juste possible et qui réponde aux préoccupations exprimées par les usagers des 31 communes depuis la mise en service de RLV Mobilités".

Christian Mélis, Vice-Président délégué au Transport

La nouvelle grille tarifaire

RLV MOBILITES	Titres classiques	Avec correspondances avec réseaux SMTC, TER, Département	Conditions / Justificatifs
Titres occasionnels			
Ticket unité	1,20 €	/	/
Ticket journée	3,00 €	/	/
Carte 10 voyages	9,60 €	/	/
Ticket groupe	6 €	/	Jusqu'à 10 personnes
Abonnements Annuels			
<i>Tarif Plein</i>			
Pass Tout Public Annuel	300 €	200 €	Peut ouvrir droit à la participation de l'employeur
Pass – 26 ans *	150 €	100 €	Carte d'identité, certificat de scolarité
Pass Interne Annuel	50 €	/	Carte d'identité et certificat d'internat
<i>Tarif Solidaire**</i>			
Abonnement -90 %	30 €	/	QF inférieur ou égal à 435
Abonnement -80 %	60 €	/	QF qui se situe entre 436 et 570
Abonnement -60 %	120 €	/	QF de 571 à 770 €.
Abonnements Mensuels			
<i>Tarif Plein</i>			
Pass Tout Public	30 €	20 €	Peut ouvrir droit à la participation de l'employeur
Pass – 26 ans *	15 €	10 €	Carte d'identité, certificat de scolarité
<i>Tarif Solidaire**</i>			
Abonnement -90 %	3 €	/	QF inférieur ou égal à 435
Abonnement -80 %	6 €	/	QF qui se situe entre 436 et 570
Abonnement -60 %	12 €	/	QF de 571 à 770 €.
Abonnements Tarif réduit			
Mobilipass Mensuel	15 €	10 €	Personnes de plus de 65 ans, titulaires de la carte d'invalidité à hauteur de 80% ou + ; travailleurs des ESAT
Mobilipass Annuel	150 €	100 €	
Abonnements Solidarité			
Pass Solidarité 3 mois	9 €	/	Allocataires demandeurs d'asile, réfugiés
Pass Solidarité 1 an	30 €	/	Retraités non imposable
Gratuité			
Enfants de – 6 ans	Gratuit	/	Carte d'identité ou livret de famille, Enfants de moins de 6 ans accompagnés par une personne responsable munie d'un titre de transport

***Réduction de 33% pour le 2^{ème} abonnement** (mensuel ou annuel) d'une même famille et réduction de 50% dès le 3^{ème} abonnement d'une même famille.

Par exemple, si une famille a 2 enfants scolarisés au lycée et 1 enfant scolarisé au collège, le prix du titre de transport sera de 150 € pour le premier enfant, 100 € pour le second enfant et 75 € pour le troisième enfant.

****Tout foyer dont le quotient familial (QF) est inférieur ou égal à 770 €** bénéficiera de la tarification sociale et solidaire. Le quotient familial du ménage déterminera le taux de réduction attribué et appliqué à chacun des membres de la famille. Trois réductions progressives ont été créées, à partir du tarif de l'abonnement tout public à 300 €/an ou 30 €/mois (sur présentation de l'attestation CAF) :

- . - 90 % pour un QF inférieur ou égal à 435 €, soit 30 €/an ou 3 €/mois
- . - 80 % pour un QF qui se situe entre 436 € et 570 €, soit 60 €/an ou 6 €/mois
- . - 60 % de 571 € jusqu'à 770 €, soit 120 €/an ou 12 €/mois.

Voici quelques exemples de simulation de calcul de quotient familial :

- Une personne seule au RSA (559,74 €/mois) : QF **280** -> **tranche 1**
- Une personne seule au RSA avec 1 enfant (839,62 €/mois) : QF **336** -> **tranche 1**
- Un couple au RSA (839,62 €/mois) : QF **420** -> **tranche 1**
- Un couple au RSA avec 1 enfant (1 007,55 €/mois) : QF **403** -> **tranche 1**
- 1 personne seule au SMIC : QF **602** -> **tranche 3**
- Un couple avec 1 enfant et une seule personne au SMIC : QF **482**-> **tranche 2**
- Un couple avec 2 enfants et une seule personne au SMIC : QF **401**-> **tranche 1**
- Un couple qui touche le SMIC et le RSA avec un enfant : QF **711** -> **tranche 3**
- Un couple qui touche le SMIC et le RSA avec 2 enfants : QF **592** -> **tranche 3**

Si vous n'avez pas de quotient familial, vous pouvez le demander auprès de la Caisse d'Allocation Familiales.

Pour faire une estimation, vous pouvez utiliser la formule suivante :

1/12^{ème} des revenus annuels + montant mensuel des prestations sociales

Nombre de parts

Cette nouvelle tarification sera mise en place le 1^{er} septembre 2019, mais l'achat des titres de transport pour la rentrée sera possible dès le 1^{er} juillet 2019.

Renseignements au Point Information -Gare SNCF de Riom tél. 04 73 38 08 09. Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Informations et foire aux questions sur www.rlv.eu ou sur www.rlv-mobilites.fr



© Titouan Rimbault/keolis

Foire aux questions :

- **J'ai un abonnement TER pour me rendre à Clermont-Ferrand, est-ce que j'ai droit à une réduction pour mon abonnement RLV MOBILITES ?** *Oui, avec votre abonnement TER, vous pouvez bénéficier du Pass intermodal à prix réduit. Par exemple, le Pass – 26 ans intermodal annuel coûte 100 € au lieu de 150 €.*
- **Je souhaite acheter 2 abonnements pour mes enfants scolarisés au collège de Volvic, ai-je droit à un tarif réduit ?** *Oui. A compter du 1^{er} septembre 2019, une réduction est accordée dès le 2^{ème} abonnement acheté (-33%). A noter que la réduction est de 50% à compter du 3^{ème} abonnement.*
- **J'ai 75 ans et je suis non imposable, à quelle réduction ai-je droit ?** *Vous pouvez acheter le Pass Solidarité valable un an sur tout le réseau et d'une valeur de 30 €.*

- **Je suis titulaire du RSA et j'ai un QF CAF de 336 € ; est-ce que je bénéficie également de la tarification sociale et solidaire pour l'abonnement de mon enfant lycéen ?** *Oui. A compter du 1^{er} septembre 2019, il s'agit bien des ressources du foyer qui sont prises en considération et votre enfant bénéficie de la même réduction que vous, soit -90%.*
- **J'ai 24 ans et je souhaite emprunter la ligne 4 pour me rendre à mon entreprise située au Parc européen des Entreprises à Riom. Quel titre de transport, dois-je acheter ?** *A compter du 1^{er} septembre 2019, vous pouvez acheter le Pass – 26 ans annuel à 150 € (ce qui vous coûte 12,50 € par mois) ou mensuel à 15 € par mois. Ai-je droit avec un Pass – 26 ans à une participation de mon employeur ?* *Oui tout à fait.*
- **Mon enfant est scolarisé au lycée Marie-Laurencin et est interne. Quel titre dois-je acheter ?** *Votre enfant doit être en possession du Pass interne annuel d'un montant de 50 € ; il pourra voyager sur l'ensemble des services des RLV MOBILITES toute l'année. Vous devrez présenter au point information un certificat d'internat.*
- **Je suis titulaire d'une nouvelle carte de transport RLV MOBILITES. Est-ce que je peux recharger sur internet l'abonnement de mon enfant pour la rentrée scolaire 2019 ou dois-je me présenter au Point Information ?** *Vous pouvez recharger votre carte directement sur le site RLV MOBILITES sans aller au Point Information, sauf si votre situation financière vous permet de bénéficier de la tarification sociale et solidaire. Dans ce cas-là, il faudra remettre les justificatifs au Point Information en gare de Riom pour en bénéficier.*
- **A quelle date les nouveaux tarifs sont-ils valables ?** *La nouvelle grille tarifaire entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2019. Mais dès le 1^{er} juillet 2019 ; vous pouvez anticiper la recharge ou l'achat de votre titre pour la rentrée.*
- **J'ai acheté un Pass – 26 ans pour ma fille qui emprunte les services scolaires pour se rendre au collège. Le samedi, elle souhaite emprunter le transport à la demande. Doit-elle acheter un autre titre ?** *Son Pass est valable sur l'ensemble des services, y compris pendant les vacances scolaires.*
- **J'ai une carte 10 voyages pour mes déplacements sur le réseau urbain. Il m'arrive de voyager avec mon enfant âgé de 4 ans, dois-je payer également pour lui ?** *Non. Les enfants de – de 6 ans voyagent gratuitement mais il faut demander une carte auprès du Point Information en gare de Riom. Elle est valable jusqu'à la date d'anniversaire de sa 6^{ème} année.*

CONTACT PRESSE

Valérie FAUGERE

04 73 67 12 19 – 06 09 43 40 52 - v.faugere@rlv.eu